

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 25 août 2017 portant désignation des médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration chargés d'émettre l'avis prévu au quatrième alinéa de l'article R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : INTV1724473S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 561-2 et R. 511-1 ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

Décide :

Article 1^{er}

En cas de rétention ou d'assignation à résidence en application de l'article L. 561-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, l'avis prévu au quatrième alinéa de l'article R. 511-1 du même code est émis par le médecin coordonnateur de zone de l'OFII territorialement compétent.

Article 2

En cas d'absence du médecin territorialement compétent, l'avis est rendu par un médecin coordonnateur d'une autre zone.

Article 3

Les médecins coordonnateurs de zone désignés pour émettre ces avis sont :

- zone Ile-de-France: Dr Joëlle TRETOUT-EL SISSY, Dr Xavier WAGNER;
- zone Ouest + Antilles-Guyane: Dr Olivier JOSEPH;
- zone Sud-Ouest + La Réunion + Mayotte: Dr Charles CANDILLIER;
- zone Sud-Est et Sud + Corse: Dr Philippe TRUZE, Dr Dominique GRASSINEAU, Dr Bénédicte BEAUPERE;
- zone Est: Dr Ignace MBOMEYO;
- zone Nord: Dr Loïc QUILLE.

Article 4

La décision du 5 janvier 2017 portant délégation de signature est abrogée (INTV1706940S).

Article 5

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'OFII et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 août 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI